

machine de guerre dressée contre elle. Le libraire qui en avait accepté la responsabilité et retenu les bénéfices dénonça M. Guillon, déjà emprisonné sous le prétexte d'un petit livre qu'on lui attribuait, dans lequel l'auteur avait tourné en dérision le directoire, et principalement son président, qui était bossu, et réunissait tous ses efforts pour fonder une religion déistiquc, qu'il appelait *théophilanthropie*. Ce petit livre, fort piquant, avait pour titre ; *Etrennes aux amis du dix-huit, etc., dédiées à Mahomet théophilanthrope ; à Paris de l'imprimerie de Polichinelle*. Le soi-disant marchand Aimé Guillon eut à subir, pour ces deux ouvrages, deux procès successifs sur la sellette du tribunal criminel, le même jour 10 septembre 1798. Nous rencontrons encore des gens qui en furent témoins, et ils nous assurent que la présence d'esprit, l'adresse et le courage ne manquèrent pas un seul instant à l'accusé dans sa défense, pendant les neuf heures que durèrent les débats. Une partie du jury partisan de la Réveillère-Lepaux ne s'accordant point avec celle qui ne l'était pas, on ne put lui arracher une déclaration quelconque qu'après l'avoir tenu vingt-quatre heures renfermé, et celle qu'il rendit enfin ne laissa pas aux juges la possibilité de condamner celui à qui l'accusateur public imputait les deux ouvrages.

Quelques mois après, M. Guillon créa un journal fort caustique sous le titre de *Feuille impartiale*. Elle ne subsista guère qu'un an, parce qu'elle se trouva supprimée avec cent autres journaux, quand Bonaparte, s'étant fait premier consul de la République, décréta, en décembre 1799, qu'il n'y aurait plus que quatorze feuilles périodiques, nominativement désignées, auxquelles il serait désormais permis de paraître.

Au commencement de l'année 1800, M. Guillon jeta dans le public sous le pseudonyme d'Andry, avec la rubrique de Londres, une espèce de dissertation qui, dès son *avant-propos*, annonçait positivement que le premier consul se ferait bien-